

Présents :

- Pour l'administration Mesdames Richard-Préjus, Pecquery et Maaza
- Pour le snuitam : Olivier Santoul, Angélique Allès et Philippe Béranger

Compte Rendu de la Réunion sur le JOP

1. Agents mobilisés :

- **Garde d'enfants** : Le dispositif CESU spécial JOP a été déployé et communiqué aux directeurs (DRAAF, DDI, etc.). Les agents en difficulté ont été contactés. La Mairie de Paris prend en charge les enfants en crèche. En dehors de Paris, les SRIAS sont mobilisées et proposent des solutions via des associations.

2. Agents impactés par le déroulement des JOP :

- **Réunions "Anticiper les jeux"** : Quatre réunions ont eu lieu en administration centrale. Une FAQ a été mise en ligne et un lien pour le tchat a été activé.
- **Tableau journalier et météo** : Un tableau journalier est mis en place pour faciliter les arrivées et départs du ministère, permettant de choisir les meilleurs horaires de déplacement. Une météo du lendemain est également fournie.
- **Déplacements des agents en IDF** : Des vélos sont réservés et des taxis sont disponibles pour les déplacements des agents dans l'exercice de leurs missions pendant les JOP.

3. Information sur la distribution des places pour la cérémonie :

- Les agents directement mobilisés sont prioritaires dans l'attribution des places avec 75 places initiales, auxquelles s'ajoutent 50 places supplémentaires. Chaque agent peut inviter 3 personnes. L'attribution des places s'est faite par tirage au sort le 24 juin.
- Par ailleurs, 500 lots de 2 places chacun sont réservés pour les agents de catégorie B et C, également attribués par tirage au sort.

4. Questions diverses :

- **Intervention des agents sur tout le territoire** : Un arrêté a été publié pour permettre aux agents d'intervenir juridiquement. Une collaboration entre la DRIAAF et la DGAL vise à simplifier les démarches. Les préfets d'accueil et de départ doivent en plus autoriser les interventions.

- **Arrêté CIA du 21 juin** : Le plafond des régimes indemnitaires d'engagement temporaire pour les JOP a été augmenté. Un nouvel arrêté du MASA permettant de prendre tous les corps concernés paraîtra prochainement. La Fonction Publique a relevé les seuils pour verser la prime « hors CIA ». Une notification des primes est prévue, ainsi qu'une traçabilité des astreintes.
- **Agents en situation de handicap** : Les cas particuliers seront pris en compte.
- **Mesures pendant les JO et JOP** : Les mesures sont identiques sauf pour le télétravail.
- **Exercice d'évacuation** : Voir le lien sur la page intranet des JOP.

Remarques du SNUITAM

Concernant le CIA, nous sommes toujours très réservés sur les modalités d'attribution et la transparence des primes. Notons que les mesures sont identiques pour les JO et les JOP, sauf pour le télétravail, bien que le texte (Circulaire de la Première ministre du 22 novembre 2023) laissait la porte ouverte à son extension aux JOP du télétravail. *Les agents qui le peuvent et dont la présence sur site n'est pas indispensable seront invités à pratiquer le télétravail durant cette période, en particulier entre le 22 juillet et le 11 août.*

Enfin, malgré le contexte international extrêmement tendu, aucun exercice d'évacuation n'est prévu. Pourtant, gérer c'est prévoir toutes les éventualités, y compris les pires.

En cas de difficultés, nous encourageons le personnel à nous contacter, afin que nous intervenions auprès du MASA pour trouver des solutions appropriées qui répondent à vos besoins. Nous continuerons à mettre en œuvre les mesures nécessaires afin d'assurer le succès de nos missions dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques, tout en respectant les conditions de travail des agents de notre ministère.